



PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens
Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE SAINT-GRATIEN-SAVIGNY

Demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la SARL DU POT, d'un élevage avicole, situé sur le territoire de la commune de SAINT-GRATIEN-SAVIGNY, lieu-dit « Domaine de l'Isle »

Il sera procédé à une consultation du public, du lundi 21 mars au lundi 18 avril 2016, ayant pour objet la demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, de l'élevage de volailles de chair appartenant à la SARL DU POT, suite à leur souhait d'augmenter le volume de leurs activités. Le siège social est situé au lieu-dit « Le Pot », à SAINT-GRATIEN-SAVIGNY et l'élevage au lieu-dit « Domaine de l'Isle », sur la même commune.

Le dossier de demande d'enregistrement, qui pourra être consulté par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, sera déposé en mairie de SAINT-GRATIEN-SAVIGNY.

Un registre, à feuillets non mobiles, sera déposé en mairie de SAINT-GRATIEN-SAVIGNY, pendant toute la durée de la consultation afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront aussi être adressées par écrit au Préfet (Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex).

Les observations pourront également être adressées au Préfet par voie électronique à l'adresse suivante : PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR avant la fin de la consultation.

Les documents seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet Publications > Consultation du public).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la préfecture.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est :

M. Philippe SAYET
SARL DU POT
Lieu-dit « Le Pot »
58340 SAINT-GRATIEN-SAVIGNY
Téléphone : 06.89.35.35.41

Au vu du dossier de demande, des avis des conseils municipaux de SAINT-GRATIEN-SAVIGNY, CERCY-LA-TOUR, DIENNES-AUBIGNY et de MONTIGNY-SUR-CANNE et des observations du public, et en l'absence de mesures particulières, l'enregistrement pourra être prononcé par le Préfet par arrêté d'enregistrement, sans autre procédure. Si le Préfet envisage soit de prononcer un refus d'enregistrement, soit d'édicter des prescriptions, il en informera la SARL DU POT, en lui communiquant le rapport de l'inspection des installations classées, qui présentera ses observations dans un délai de quinze jours. Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sera alors saisi.